SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP Aéronautique (options : Avionique / Structure / Systèmes)

La communication professionnelle

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Aéronautique, veuillez visiter : capaeronautique.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AÉRONAUTIQUE : OPTIONS AVIONIQUE, STRUCTURE ET SYSTÈMES

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP1 : PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION, PARTIE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse de la situation et du cadre de communication (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Exploitation des données techniques (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Préparation et rédaction des communications professionnelles (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Prévention, sécurité et fiabilité de l'information (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ATELIER AÉRONAUTIQUE HORIZON MAINTENANCE, ZONE AÉRONAUTIQUE DE TOULOUSE-FRANCAZAL, HAUTE-GARONNE

Vous êtes apprenti(e) au sein de l'atelier aéronautique Horizon Maintenance. Au cours d'une visite programmée sur un aéronef fictif de type A-200, une anomalie est relevée pendant une opération de contrôle. Votre travail porte sur la préparation et la transmission des informations relatives à cette anomalie, et non sur la réalisation de la réparation ni sur la remise en service de l'aéronef.

Le dossier présente trois situations correspondant aux options du CAP Aéronautique. Traitez uniquement la situation correspondant à votre option : Avionique, Structure ou Systèmes. Les valeurs fournies sont des données de l'ordre de travail destinées à l'analyse et à la communication. Elles ne constituent pas, à elles seules, une instruction de maintenance ni une tolérance de navigabilité.

Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents techniques DT 1 à DT 3. Complétez et rendez les documents réponses DR 1 et DR 2. Toute information absente du dossier ne doit pas être inventée. Une anomalie doit être transmise aux interlocuteurs compétents ; aucune décision de réparation ou de remise en service ne relève de l'apprenti(e).

PARTIE 1 : Analyse de la situation et du cadre de communication (5 points)

Identifier les faits, les interlocuteurs et les limites de responsabilité

À partir du contexte et des DT 1 et DT 3, analysez la situation de travail correspondant à votre option. Distinguez les faits observés des interprétations et des décisions qui relèvent d'un personnel habilité.

1.1 (1,5 point) Pour la situation correspondant à votre option, relevez deux faits observables et indiquez le document de travail dans lequel chacun doit être consigné. N'ajoutez aucune cause supposée.

1.2 (1,5 point) Indiquez les deux interlocuteurs auxquels l'anomalie doit être transmise en priorité et précisez, pour chacun, l'objectif de la transmission.

1.3 (2 points) La constatation est horodatée à 08 h 24 et la transmission au responsable d'équipe à 08 h 42. Calculez la durée écoulée entre ces deux événements. La mise en sécurité de la zone, enregistrée à 08 h 31, a-t-elle eu lieu avant ou après la transmission ? Présentez les deux résultats.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : Exploitation des données techniques (5 points)

Comparer une observation à la donnée de référence et préparer une transmission exacte

Exploitez le DT 2 pour la seule situation correspondant à votre option. Les valeurs de référence sont celles mentionnées dans l'ordre de travail fictif fourni. Une différence constatée impose une transmission et une décision du personnel compétent ; elle n'autorise pas une modification de l'équipement.

Données de comparaison par option

Option	Élément contrôlé	Valeur de référence de l'ordre de travail	Valeur observée	Contexte de relevé
Avionique	Longueur de cheminement du faisceau repérée F-12	1,20 m	1,34 m	Relevé effectué sans déconnexion ni modification du faisceau
Structure	Fixations repérées sur le panneau d'accès P-07	12 fixations à contrôler	2 fixations décrites comme présentant un jeu lors du contrôle visuel	Aucun serrage ni démontage effectué
Systèmes	Longueur de conduite repérée C-03	0,80 m	0,92 m	Relevé effectué sans déconnexion ni modification de la conduite

Extrait du DT 2. Utiliser uniquement la ligne correspondant à l'option suivie.

Chronologie et données de traçabilité

Événement	Heure	Support de traçabilité
Début de l'intervention	08 h 10	Ordre de travail OT-26-041
Constatation de l'anomalie	08 h 24	Fiche de constat FC-26-041
Zone sécurisée et intervention suspendue	08 h 31	Fiche de suivi de l'intervention
Transmission au responsable d'équipe	08 h 42	Compte rendu oral à tracer

Horodatages relevés sur la fiche de suivi de l'intervention.

2.1 (2 points) Pour votre option, comparez la valeur de référence à la valeur observée. Énoncez précisément l'écart constaté, avec son unité lorsque celle-ci est applicable. Pour l'option Structure, indiquez également le nombre de fixations concernées et le nombre total contrôlé. Ne qualifiez pas l'écart de conforme ou de non conforme si le dossier ne fournit pas le critère permettant de conclure.

2.2 (1,5 point) Effectuez le calcul adapté à votre option : Avionique, écart entre 1,34 m et 1,20 m ; Structure, proportion des 2 fixations décrites comme présentant un jeu parmi les 12 contrôlées, exprimée en pourcentage arrondi à une décimale ; Systèmes, écart entre 0,92 m et 0,80 m. Écrivez l'opération et le résultat avec l'unité appropriée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.3 (1,5 point) Citez trois informations complémentaires à vérifier dans la documentation de maintenance approuvée ou auprès du responsable compétent avant toute décision technique. Expliquez brièvement pourquoi une valeur mesurée seule ne permet pas d'autoriser une correction.

PARTIE 3 : Préparation et rédaction des communications professionnelles (6 points)

Transmettre une information factuelle, exploitable et traçable

Préparez la transmission de l'anomalie au responsable d'équipe et son inscription dans la fiche de constat. Utilisez le DR 1. Votre message doit identifier l'aéronef et l'ordre de travail, localiser l'élément, rapporter le fait observé, mentionner l'action de mise en sécurité et demander une décision ou une instruction au personnel compétent. N'émettez pas de diagnostic de cause et ne donnez pas d'ordre de remise en service.

3.1 (1,5 point) Complétez dans le DR 1 les champs relatifs à l'identification, à la localisation et à la chronologie. Reprenez exactement les références et heures données dans les documents.

3.2 (2,5 points) Rédigez dans le DR 1 un message professionnel de 50 à 80 mots destiné au responsable d'équipe. Il doit comporter les faits relevés pour votre option, la comparaison utile issue du DT 2, l'état de la zone et une demande claire de vérification ou de décision. Mentionnez que l'intervention est suspendue dans l'attente de l'instruction appropriée.

3.3 (2 points) Complétez le DR 2 avec une inscription de traçabilité concise et lisible. Distinguez la constatation, l'action immédiatement réalisée et la suite demandée. Indiquez les références des documents concernés et laissez non renseignée toute décision qui n'a pas encore été prise par une personne habilitée.

PARTIE 4 : Prévention, sécurité et fiabilité de l'information (4 points)

Sécuriser la situation et respecter les limites de son rôle

Répondez à partir de la situation professionnelle et des consignes du DT 3. Les questions portent sur les mesures immédiates et la qualité de la communication ; elles ne demandent pas de réaliser une opération de maintenance.

4.1 (1,5 point) Indiquez deux mesures immédiates adaptées à la situation avant la réception d'une instruction. Distinguez la protection de la zone de la transmission de l'information.

4.2 (1,5 point) Citez trois erreurs de communication ou de traçabilité à éviter dans le compte rendu de cette anomalie. Pour chacune, indiquez en quoi elle pourrait nuire à la compréhension ou au suivi de l'intervention.

4.3 (1 point) Indiquez qui peut décider de la suite technique et qui peut prononcer la remise en service, selon les données du DT 3. Précisez le rôle de l'apprenti(e) dans l'attente de cette décision.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : REPÈRES DE SITUATION, IDENTIFICATION ET SCHÉMA DE LOCALISATION

Aéronef fictif A-200, immatriculation F-HZMA, numéro de série A200-026. Ordre de travail OT-26-041. Fiche de constat FC-26-041. L'intervention se déroule dans la zone d'atelier B, sur l'aéronef immobilisé pour visite programmée. Le schéma ci-dessous est un repère de localisation simplifié fourni pour le présent sujet. Il ne constitue pas une instruction de maintenance, un plan de fabrication ni une donnée approuvée de navigabilité.

Repérage commun : le panneau d'accès P-07 se situe sur la zone inférieure gauche du fuselage représentée schématiquement. Les repères F-12, P-07 et C-03 sont des identifiants de dossier fictifs. L'option du candidat détermine le composant à décrire.

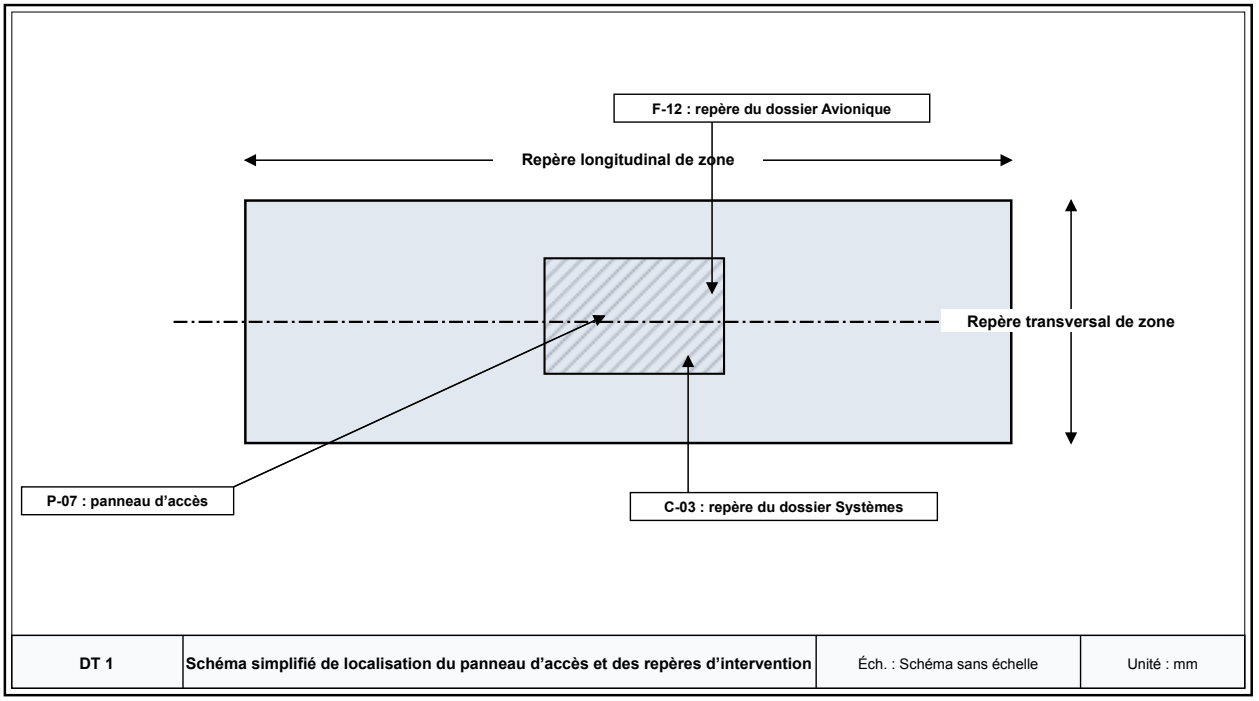

Schéma de situation non utilisable comme instruction de maintenance. Dimensions données uniquement comme repères de lecture.

Identification documentaire de l'intervention

Donnée	Valeur
Aéronef	A-200, immatriculation F-HZMA
Ordre de travail	OT-26-041
Fiche de constat	FC-26-041
Zone d'atelier	Atelier B
Responsable à alerter	Responsable d'équipe de maintenance

Données communes aux trois options.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 2 : EXTRAIT DE L'ORDRE DE TRAVAIL ET RELEVÉS PAR OPTION

Les informations ci-dessous sont établies pour le sujet et doivent être utilisées uniquement pour renseigner le compte rendu. Les valeurs de référence sont des valeurs de comparaison inscrites dans l'ordre de travail fictif ; elles ne sont pas présentées comme des tolérances réglementaires. Toute comparaison doit être formulée sans conclure à la navigabilité ou autoriser une action corrective.

Situation Avionique : ordre de travail OT-26-041, poste AV-03, faisceau repéré F-12, valeur de cheminement indiquée 1,20 m ; longueur relevée 1,34 m. Aucune déconnexion, coupe, remise en forme ou modification du faisceau n'a été effectuée.

Situation Structure : ordre de travail OT-26-041, poste ST-02, panneau repéré P-07, 12 fixations prévues au contrôle ; 2 fixations sont décrites comme présentant un jeu lors du contrôle visuel. Aucun serrage, démontage ni remplacement n'a été effectué.

Situation Systèmes : ordre de travail OT-26-041, poste SY-04, conduite repérée C-03, valeur de longueur indiquée 0,80 m ; longueur relevée 0,92 m. Aucune déconnexion, coupe, modification ou intervention sur la conduite n'a été effectuée.

Synthèse des données techniques communiquées

Option	Référence de l'ordre de travail	Constatation	Action déjà effectuée sur le composant
Avionique	Poste AV-03 ; faisceau F-12 ; 1,20 m	Longueur relevée : 1,34 m	Aucune modification
Structure	Poste ST-02 ; panneau P-07 ; 12 fixations à contrôler	2 fixations décrites comme présentant un jeu	Aucun serrage, démontage ni remplacement
Systèmes	Poste SY-04 ; conduite C-03 ; 0,80 m	Longueur relevée : 0,92 m	Aucune modification

Choisir une seule ligne selon l'option du candidat. Les relevés sont des constatations à transmettre.

Relevé des horaires de l'intervention

Étape	Heure	Information disponible
Début de l'intervention	08 h 10	Début consigné sur OT-26-041
Anomalie constatée	08 h 24	Observation consignée sur FC-26-041
Zone sécurisée et intervention suspendue	08 h 31	Action consignée sur la fiche de suivi
Responsable d'équipe informé	08 h 42	Compte rendu oral à tracer

Les heures sont exprimées en heure locale.

DT 3 : CONSIGNES DE COMMUNICATION, DE TRAÇABILITÉ ET DE SÉCURITÉ

Consignes internes applicables à la situation du sujet :

- Décrire des faits observables, donner les références et les unités disponibles, préciser l'heure et la localisation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

- Séparer clairement la constatation, l'action réalisée et la décision attendue. Ne pas attribuer une cause sans preuve.
- En cas d'anomalie, suspendre l'opération concernée si nécessaire, protéger la zone et alerter le responsable d'équipe selon l'organisation de l'atelier.
- Ne pas modifier l'équipement, ne pas effacer une inscription et ne pas remplir à la place d'un personnel habilité une décision technique ou une attestation de remise en service.
- Les documents de suivi doivent permettre de retrouver l'aéronef, l'ordre de travail, l'élément concerné, l'observation et les suites données. Toute correction d'une inscription doit rester lisible et respecter la procédure documentaire de l'organisme.

Repères réglementaires fournis pour situer les responsabilités : le règlement (UE) n° 1321/2014, annexe II, Partie-145, encadre l'organisme de maintenance agréé. Les dispositions relatives à la remise en service et aux enregistrements de maintenance figurent notamment aux points 145.A.50 et 145.A.55. Ces références ne confèrent aucune habilitation à l'apprenti(e) et ne remplacent pas les procédures approuvées de l'organisme.

Chaîne de transmission de l'information

Étape	Interlocuteur ou support	Information attendue
1	Apprenti(e) vers responsable d'équipe	Alerte immédiate, faits observés, localisation, état de sécurisation
2	Responsable d'équipe vers personnel technique compétent	Vérification de la documentation et décision sur la suite à donner
3	Personne habilitée selon l'organisation de l'organisme	Décision technique et, si les conditions sont satisfaites, remise en service selon les procédures applicables
4	Fiche de constat et documents de suivi	Références, faits, heures, action réalisée et suite décidée par la personne compétente

Organisation interne décrite pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Fiche de transmission au responsable d'équipe — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter les champs et rédiger le message demandé à la question 3.2. Utiliser des formulations factuelles. Indiquer l'option suivie et ne renseigner aucune décision technique qui n'a pas été prise.

Identification et éléments de transmission

Champ	Réponse du candidat
Option du CAP	.....
Aéronef et immatriculation	.....
Ordre de travail	.....
Fiche de constat	.....
Élément et localisation concernés	.....
Heure de constatation	.....
Faits observés et comparaison utile	.....
État de la zone et action déjà réalisée	.....
Message au responsable d'équipe, 50 à 80 mots	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Inscription de traçabilité sur la fiche de constat — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter le tableau pour la situation correspondant à votre option. Inscrire uniquement les faits connus. La case relative à la décision technique doit rester non renseignée tant qu'une personne compétente n'a pas pris de décision.

Compte rendu synthétique de l'anomalie

Rubrique	Inscription du candidat
Date et heure de constatation	.....
Aéronef, immatriculation et ordre de travail	.....
Repère de l'élément contrôlé	.....
Constatation factuelle avec valeur et unité, si disponibles	.....
Action immédiate de sécurité et heure	.....
Personne informée et heure de transmission	.....
Suite demandée au personnel compétent	.....
Décision technique ou remise en service	.....
Références documentaires associées	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Aéronautique, classés par épreuve et par année :

capaeronautique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Aéronautique reprennent l'essentiel de chaque épreuve :

capaeronautique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.